

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 13 (1928)
Heft: 3

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Paraissant chaque mois. — (Abonnements: 1 fr. 50 par an.)

Impression et Expédition:

IMPR. A. BOVARD-GIDDEY, LAUSANNE.

Rédaction et Administration (adresses, etc.):

BUREAU DE L'UNION, SAINT-GALL.

PENSEES

Ne néglige rien, travaille, refais et ne laisse là l'œuvre que lorsque tu auras la conviction de l'avoir amenée à tout le point de perfection qu'il était possible de lui donner. Le génie n'est pas rare maintenant, mais ce que personne n'a plus et ce qu'il faut tâcher d'avoir, c'est la conscience.

G. FLAUBERT.

**

Les hommes naissent inégaux. Le grand bienfait de la société est de diminuer cette inégalité autant qu'il est possible, en procurant à tous la sécurité, la propriété nécessaire, l'éducation et les secours.

JOUBERT.

**

C'est ne rien valoir que de n'être utile à personne.

DESCARTES.

Echos du Conseil national et propos d'actualité

Dans sa session d'automne dernier, le Conseil National s'est occupé aussi du nouveau projet de loi sur le placement des capitaux de la Confédération et des fonds spéciaux. Le rapporteur, M. Maillefer (Vaud), a exposé les arguments qui ont poussé à la révision de la loi, et a développé le point de vue de la Commission chargée de l'étude de cette question. Les fonds que la Confédération peut avoir à placer sont de deux natures. D'abord les capitaux mêmes de l'Etat, soit les excédents qui peuvent se trouver dans ses caisses (60 millions dans les derniers comptes d'Etat), puis ensuite les capitaux appartenant aux fonds spéciaux dont la Confédération a la gérance, dont le chiffre total atteint la somme très considérable de 200 millions. Il est important que ces capitaux soient placés dans des conditions aussi avantageuses que possible, en présentant le maximum de garantie, tout en servant les intérêts du pays.

La nouvelle loi fixe les différents modes de placements actuellement envisagés. Les fonds spéciaux pourront être déposés en comptes-courants à la Banque Nationale, en prêts hypothécaires à des particuliers, corporations, etc., en obligations de la Confédération, des cantons et des communes, en lettres de gages d'établissements de crédits fonciers, et, cas exceptionnels, en placements à l'étranger.

En outre, la loi spécifie que des dépôts temporaires à courts termes pourront être constitués non seulement auprès des caisses cantonales, caisses communales et services publics de la Confédération, mais aussi auprès des banques suisses, dont l'organisation et le genre d'opération offrent toutes garanties.

La discussion des différents articles donna lieu à un très intéressant échange de vues. M. le conseiller national Chamorel (Vaud) eut l'heureuse idée de demander s'il ne serait pas possible d'établir une certaine corrélation entre cette ques-

tion et la « motion dite Baumberger », demandant une œuvre de secours en faveur des régions alpestres, pour lutter contre la dépopulation des vallées montagnardes. Il exposa la situation précaire du montagnard endetté, et demanda des prêts en faveur de l'agriculture. Répondant à cette interpellation, M. le conseiller fédéral Musy donna à entendre que c'était bien l'intention du Conseil Fédéral de mettre aussi des capitaux à disposition de l'agriculture, spécialement des régions alpestres, ceci par l'intermédiaire des différentes Banques Cantonales. A cette occasion, M. Musy émit de très intéressantes considérations au sujet des taux appliqués par les banques à leurs débiteurs ruraux. Il marqua le rôle important que jouent les établissements locaux de crédit pour l'application de conditions favorables et dit entr'autre: « Je dois faire une constatation, c'est qu'en Suisse romande le taux est environ 1 pour cent supérieur à celui pratiqué en Suisse allemande. Il faut chercher l'explication de cette différence dans le développement important que les banques locales ont pris en Suisse allemande. Cette activité bancaire locale est intéressante. Il faut songer qu'à côté des Banques Cantonales et de celles qui ont un caractère officiel, ces banques jouent un rôle important pour la stabilisation des taux, spécialement des taux hypothécaires ».

M. le conseiller national Wulliamoz (Vaud) jugea bon d'attirer l'attention du Conseil Fédéral sur le rôle joué par les Caisses de Crédit Mutuel (système Raiffeisen) organisations qui rendent les plus grands services à l'agriculture, notamment dans les régions alpestres où les montagnards n'ont pas les disponibilités financières qu'il faudrait souhaiter. Il demanda si l'on ne pourrait pas aussi prélever des capitaux sur ces fonds spéciaux, pour les remettre aux Caisses de Crédit qui les tiendraient à la disposition de leurs membres, leur permettant ainsi de venir en aide aux petits agriculteurs qui sont dans la gêne.

Cette idée de mettre en relation cette question du placement des fonds de la Confédération avec la « motion Baumberger » nous paraît fort juste. Puisque la loi envisage la possibilité de placer une partie des fonds d'Etat à l'étranger et de les utiliser aussi pour des prêts aux employés fédéraux, ne serait-ce pas également faire preuve d'équité que d'en faire bénéficier aussi dans une certaine mesure le rustique habitant de l'Alpe, le pauvre montagnard qui doit lutter âprement pour son existence et qui ne connaît pas les bienfaits des caisses de pension et de vieillesse. Ce serait faire un acte social de haute importance, une œuvre de secours sans subvention directe de l'Etat, et les placements ainsi effectués seraient sûrs et avantageux.

M. le conseiller national Chamorel a exposé devant le Parlement qu'une étude préliminaire à laquelle il a procédé a permis d'établir que la moyenne des taux consentis par les banques pour les prêts agricoles se monte à 6,5 pour cent. Il a dit combien ce taux pèse lourdement dans les

charges de l'agriculteur et il n'est pas étonnant que le dernier n'arrive plus à équilibrer son budget. Les conditions économiques de certains villages alpestres sont très précaires; non seulement le produit du sol est minime, mais la réalisation de ces produits est encore rendue très difficile par le manque de débouchés, le défaut de voies de communications et autres circonstances spéciales, de sorte qu'il est impossible au montagnard de payer un taux aussi onéreux. Il s'endette alors et il préfère quitter son hameau plutôt que de continuer une existence ingrate et pleine de misère.

La question du surendettement, qui souvent déjà a fait l'objet de longues études, conserve encore toute son actualité. On s'est spécialement attaché à démontrer la situation précaire du crédit hypothécaire. Or, il convient de prendre aussi en considération que l'agriculteur n'a pas seulement besoin de crédit hypothécaire, mais aussi d'un certain crédit d'exploitation. Ce crédit lui fait souvent complètement défaut. Les banques ne sont pas en mesure de le lui accorder rationnellement; elles ne peuvent en tout cas le distribuer à d'avantageuses conditions. Pourtant l'exploitation rationnelle d'une entreprise ne dépend-elle pas souvent dans une forte mesure des conditions de ce crédit d'exploitation? Nous irons même plus loin et dirons que l'existence de l'agriculteur en dépend souvent. Le paysan qui mène une existence pleine de soucis et de misère n'est en effet pas celui qui n'a que l'intérêt d'une hypothèque premier rang à régulariser, mais c'est celui qui a encore d'autres charges (dettes hypothécaires deuxième et troisième rang, emprunts sur cautionnement, dettes sur engagement de bétail). N'est-il pas tout indiqué de soutenir particulièrement ces paysans-là et spécialement ceux qui habitent les régions montagnardes? Assurer leur existence s'avère non seulement comme une tâche économique et sociale, mais aussi comme un acte patriotique: c'est soutenir la classe rustique et laborieuse de la nation, la classe qui forme le soutien de l'Etat et des saines traditions nationales.

Durant les années de guerre, les Caisses Raiffeisen Suisses ont rempli leurs devoirs envers la patrie en souscrivant aux divers emprunts de la Confédération, et elles partagent aujourd'hui l'opinion qu'il appartient à la Confédération de songer aussi à elles lors du placement des fonds d'Etat. A côté des Banques Cantonales qui ont spécialement pour mission de distribuer le crédit hypothécaire, le canal de la Caisse Centrale des Caisses Raiffeisen Suisses pourrait être avantageusement utilisé pour favoriser aussi le crédit d'exploitation dans les régions alpestres.

Evidemment les secours qui pourraient être donnés de cette façon seraient bien peu de chose pour adoucir la plaie. Pour améliorer vraiment la situation dans ce domaine, les agriculteurs doivent se grouper et défendre eux-mêmes leurs intérêts. En constituant une Caisse Raiffeisen dans leur village, ils se feront leur propre banquier. La Caisse Raiffeisen leur offrira un lieu de placements avantageux pour leurs disponibilités et une source de crédit très avantageuse. Partout les Caisses Raiffeisen ont obtenu des résultats les plus frappants. En procurant à leurs membres le crédit dont ils avaient besoin, elles contribuèrent parfois à de véritables résurrections économiques. Elles assurèrent l'existence de nombreuses familles, et en ouvrant des perspectives d'avenir à plusieurs jeunes gens, rattachèrent au sol natal des enfants qui s'apprétaient à le quitter. Notre population agricole dispose en elles une force puissante et bienfaisante, capable d'une vraie réforme économique. Nous devons donc nous appliquer à diffuser jusque dans les hameaux les plus éloignés dans les montagnes, les beaux principes de Raiffeisen, pour la régularisation du crédit agricole.

Caisse de garantie financière

pour ouvriers agricoles et petits paysans, à Brougg.

Cette société a tenu en octobre dernier, son assemblée générale annuelle sous la présidence de M. le conseiller national König de Brougg. Cette assemblée a admis les comptes et bilan pour le sixième exercice, allant du 1^{er} juillet 1926 au 30 juin 1927, et a procédé à la réélection des Comités.

La Caisse de garantie financière pour ouvriers agricoles et petits paysans a été constituée par l'Union Suisse des Paysans. Les capitaux furent fournis d'un côté par le versement d'une somme d'un million deux cent mille francs, prélevée sur le solde actif de la liquidation de la Société de Surveillance Economique, fondée pendant la guerre, de l'autre, par l'émission de parts sociales. Les banques s'intéressèrent à cette institution, la seule de ce genre dans notre pays.

Le but de l'institution est de remédier au recul de la population agricole en facilitant aux ouvriers et aux jeunes paysans de conditions modestes, l'acquisition d'une exploitation agricole. De plus, en offrant la possibilité à des gens capables, avant travaillé pendant dix ans au moins en qualité de domestiques, de faire l'acquisition d'un petit domaine, la Caisse espère contribuer en même temps à la solution de la question ouvrière agricole.

Quelle est la tâche de l'Association? C'est de se porter caution des crédits ouverts aux domestiques et ouvriers agricoles qui veulent faire l'acquisition d'une exploitation rurale. Elle se porte caution jusqu'à concurrence de 10,000 francs pour chaque débiteur en tant que renforcement de la garantie hypothécaire. La caution fournie dans les cas où les intéressés prennent l'exploitation à ferme, ne peut pas excéder 5,000 francs.

Les statuts renferment des dispositions précises pour prévenir les pertes.

Le sixième rapport de la Société présente tout d'abord un intéressant exposé sur la situation générale de l'agriculture suisse et montre combien est médiocre actuellement le rendement des capitaux investis dans les exploitations agricoles. Quarante-huit nouveaux cautionnements furent accordés durant l'exercice, ce qui porte à 258 le chiffre total des cautionnements accordés dès la fondation. Le nombre des demandes présentées atteint 2,084; la plupart ne purent être prises en considération parce que le requérant ne travaillait pas depuis dix ans dans une exploitation agricole, parce qu'il sollicitait un crédit et non un cautionnement, et enfin parce que l'aide demandée n'était pas pour l'acquisition d'un domaine, mais simplement pour l'exploitation d'une entreprise acquise depuis longtemps et pour un prix trop élevé, ou parce que le prix de l'acquisition projetée n'assurait pas une existence au requérant.

Au 30 juin 1927, le nombre des cautionnements en vigueur était de 182, pour une somme totale de fr. 959,826,90. La répartition par canton est la suivante: Berne 27, Zurich 24, St-Gall 23, Vaud 19, Lucerne 18, Argovie 11, Appenzell (Rh. Ext.) 8, Thurgovie 8, Soleure 7, Appenzell (Rh.-Int.) Neuchâtel, Genève 6; Grisons et Fribourg 5, Schwytz 3, Bâle et Schaffhouse 2, Obwald et Tessin 1.

Le nombre des pertes subies l'an dernier n'est que de deux, pour une somme totale de fr. 8,309,50; le cautionnement est toujours chose fort délicate, étant donné que la Caisse de garantie financière doit précisément prêter son appui là où le secours fait le plus besoin; il faut s'attendre ici et là à des échecs.

Cautionner ne mérite pas toujours la mauvaise note qu'on lui prête. Par ses cautionnements, la Caisse de garantie a

rendu déjà des services des plus appréciables, et a permis à maints domestiques ou fils de petits paysans de devenir maîtres chez eux.

Il est certain que la propriété que le bénéficiaire se propose d'acquérir peut faire l'objet d'une expertise qui en déterminera la valeur exacte. Il est certain aussi que l'on peut se rendre compte si le domaine permettra au futur propriétaire ou fermier de subsister. Ce qui, en revanche appartient au domaine des hypothèses, c'est de savoir si la personne en question deviendra un chef d'exploitation dans toute l'acceptation du terme, si le débutant sera en mesure de résister aux obstacles qu'accumule sur sa route une crise telle que celle que traverse précisément l'agriculture à l'heure actuelle. C'est là qu'il faut rechercher la plupart des insuccès. Cependant, le rapport dresse un certificat excellent aux clients de la Caisse lorsqu'il écrit: « Nous devons cependant rendre justice à nos bénéficiaires et constater que dans leur majorité ils se donnent réellement la peine de justifier la confiance qu'ont mise en eux les organes dirigeants de notre Caisse. La crise actuelle, à vrai dire, pèse de tout son poids sur les épaules des petits paysans obérés, mais l'espoir d'un avenir meilleur les aide à persévérer. En tout état de cause, il serait fort à souhaiter pour eux que les prix des produits agricoles s'adaptent mieux à ce qu'en coûte la production ».

Le rapport publie aussi une table très intéressante des taux appliqués par les banques pour les différents prêts cautionnés par la Caisse. Malgré les nombreuses démarches tentées par les organes dirigeants en vue d'une réduction des taux élevés appliqués, une amélioration ne semble pas être intervenue de façon appréciable. Les taux appliqués par certains établissements financiers peuvent être taxés d'exagérés si l'on prend spécialement en considération la garantie de premier choix que représente la Caisse de garantie, et d'autre part, le fait que les conditions modestes des emprunteurs justifieraient l'application de conditions de faveur.

Des 182 crédits accordés, 87 doivent payer un taux supérieur à 6 pour cent et souvent même, commissions comprises, 7 à 7 et demi pour cent. Nous avons établi un tableau moyen de ces taux appliqués en 1926-1927, en les classant par cantons:

Vaud	6,50 %
Neuchâtel	6,25 »
Fribourg	6.— »
Soleure	6.— »
Genève	5,90 »
Berne	5,90 »
Saint-Gall, Grisons	5,70 »
Schaffhouse	5,60 »
Appenzell (Rh.-Ext.), Lucerne	
Argovie, Thurgovie	5,50 »
Schwytz	5,40 »
Bâle, Zurich	5,30 »
Tessin	5.— »
Appenzell (Rh.-Int.)	4,80 »

Il est très intéressant de constater que tous les cantons romands figurent en tête du tableau, et se font remarquer par des conditions exagérées d'intérêts. Cette situation dénote une fois de plus et clairement combien nécessaire est le développement de l'idée du crédit mutuel en Suisse romande en général et dans les cantons de Vaud et Neuchâtel en particulier. En s'assurant les avantages de ces bonnes institutions locales et désintéressées, en faisant preuve de plus de solidarité, la population rurale pourra obtenir d'appréciables avantages en régularisant elle-même, jusque dans une certaine mesure, son marché financier. Le directeur d'une banque qui assistait comme délégué à l'Assemblée générale pris même la parole en vue d'une réduction des taux-débiteurs appliqués.

Le compte de profits et pertes de l'exercice 1926-1927

boucle par un excédent de fr. 45,170,80. Le fonds de réserves atteint, après un apport de fr. 35,000, le chiffre de 245,000. Avec son capital de fondation de 1,2 million, le capital social de fr. 548,000 dont le 30 pour cent versé, et le chiffre des réserves de fr. 245,000, la Caisse de garantie financière représente une garantie de premier rang, qui permet à chaque banque et Caisse de Crédit Mutuel d'accepter sa signature comme caution.

Nouvelles des sections

MOLONDIN. — Le 16 février dernier, le Crédit Mutuel de Molondin fêtait le vingtième anniversaire de sa fondation. Il avait tenu d'associer à la manifestation tous ceux qui en furent les promoteurs, les représentants des autorités du cercle et du district, les délégués des Caisses voisines de Donneloye, Yvonand, Combremont et Thierrens.

Après l'assemblée ordinaire annuelle, très fréquentée, tous furent invités à prendre un « modeste repas », disait le programme, servi dans la coquette grande salle communale, joliment ornée pour la circonstance.

Entre gens acquis à une même cause, — ceux qui ne l'étaient pas le sont maintenant, — il se créa bientôt une atmosphère de cordialité qui dura toute la soirée. Les appétits calmés, c'est avec une attention soutenue que furent écoutés le rapport du caissier M. Golay, sur le développement des affaires, ceux des présidents des deux Conseils, MM. Vallon et Jaquéri, faisant l'historique de la Caisse dès ses débuts.

Son activité, limitée d'abord au seul village de Molondin, s'est bientôt étendue aux quatre communes de la paroisse, et elle a pris une extension réjouissante. Preuve en sont les chiffres des comptes du dernier exercice :

Nombre des membres :	126	Fr.
Chiffre du bilan :		1,115,295
Montant des réserves :		32,000
Roulement de caisse total pendant les 20 ans :		33,782,406

On ne saurait nier, devant de tels résultats, que nos Caisses ne répondent à un besoin, — et chacun y trouve son compte.

M. Golay raconte avec esprit, quelques souvenirs du début, le scepticisme qu'il rencontra. « Ces gens ne savent pas dans quelle galère ils s'embarquent », lui a-t-on dit, « et la galère vogue, ajoute-t-il, et nous ne nous y trouvons pas trop mal ».

La Caisse de Molondin a trouvé en M. Golay un caissier à qui elle doit beaucoup. Si son développement a pris de telles proportions c'est bien grâce à son intelligente gestion; aussi le cadeau qui lui fut remis exprime-t-il bien la reconnaissance de toute la Société.

Après les dirigeants de la Caisse, les assistants eurent le plaisir d'entendre M. Bezençon, ancien pasteur de la paroisse, l'un des promoteurs du Crédit Mutuel, dans un discours plein d'esprit et de cœur; MM. Wulliamoz et Pitton, conseillers nationaux dans des aperçus économiques d'actualité; M. le préfet Bron à la parole si cordiale; M. le pasteur Barblan, dont le discours si spirituel et si fin fut un vrai régal; enfin les délégués des Caisses voisines, apportant leurs félicitations et leurs vœux à la Caisse de Molondin, qui est pour elles la grande sœur, et à M. Golay, caissier, dont la complaisance et les conseils sont appréciés.

Dans tous ces discours, les dirigeants de la Caisse ont pu trouver de nouveaux encouragements à poursuivre et à développer leur œuvre d'entraide dans leur cercle d'activité.

Cette belle soirée fut agrémentée par les productions très goûtées, d'un ravissant orchestre, — Bravo, Mesdames! — et d'une chorale de circonstance sous la direction vivante de M. Schmidmann, instituteur, à Démoret.

De telles manifestations sont bonnes. Elles sont une occasion de « se sentir les coudes » et d'affirmer notre foi en l'avenir, en montrant que la solidarité n'est pas un vain mot. Elles doivent ébranler le scepticisme des réfractaires et l'opposition sourde dont nous ressentons parfois les effets dans notre canton. La Caisse de Molondin en retirera sûrement un profit.

Chers amis de Molondin, nos félicitations pour votre belle fête réussie en tous points, et nos remerciements pour votre accueil si cordial! Tous nos vœux de prospérité!

UN INVITÉ.

ORON-CHESSALLES (Vaud). — L'idée de la création d'une Caisse de Crédit Mutuel dans la contrée était latente depuis un certain temps. Des citoyens avaient déjà suggéré cette innovation ensuite des résultats obtenus par les Caisses du voisinage. Comme toute question marquant un progrès social, économique et moral finit toujours par triompher, il fallait s'attendre à ce qu'à plus ou moins brève échéance, une Caisse de Crédit se constituât chez nous.

En effet, le 27 décembre dernier, un groupe de quelques citoyens, certains de l'utilité d'une Caisse de ce genre, décidèrent d'aller de l'avant. On se mit immédiatement en relations avec l'Union Suisse, à St-Gall, pour l'obtention de quelques statuts et prospectus de propagande.

Le mois de janvier 1928 fut employé à la diffusion de l'idée et à la préparation d'une conférence fixée au 10 février, à Chésalles. Le Siège Central nous avait offert un conférencier en la personne de M. A. Golay, membre du Comité Central, à Molondin. Dans une belle causerie, claire et précise, l'orateur nous démontra le but, l'utilité et la simplicité de fonctionnement d'une Caisse de Crédit. — Après que M. Golay eut été vivement félicité pour son exposé, une discussion générale intervint durant laquelle quelques précisions furent demandées; aucune opposition de principe ne fut formulée. Puis l'auditoire désigna immédiatement un comité provisoire chargé de préparer l'assemblée constitutive. Cette dernière eut lieu le 20 février; 16 citoyens y participèrent et se reconnurent membres fondateurs à la Caisse de Chésalles-Oron, comprenant les territoires des communes de Bussigny, Chésalles, Oron-le-Châtel et Oron-la-Ville. La Caisse a déjà aujourd'hui commencé à fonctionner.

Réd. — Nous sommes heureux de relever ici cette nouvelle fondation dans le canton de Vaud. L'idée du crédit mutuel agricole a de chauds partisans dans ce canton. Pourquoi les nouvelles fondations ne sont-elles pas plus nombreuses? Parce qu'il manque généralement un initiateur pour réunir ces adhérents et organiser les assemblées constitutives. Puisse l'entrain et l'esprit manifestés par les citoyens d'Oron, servir d'exemple et entraîner de nouvelles fondations dans cette belle contrée!

*
**

THIERRENS (Vaud). — Notre Crédit Mutuel a eu son assemblée générale ordinaire le 26 février écoulé, pour l'approbation des comptes et bilan de son dixième exercice.

Fondée à fin 1917, notre Caisse a eu des débuts faciles. C'était l'époque où l'argent affluait à la campagne. Aussi comptait-elle déjà 106 membres à fin 1918; les premiers comptes annuels accusaient un roulement de fr. 786,000 et un bilan de fr. 213,842. A la fin de cette dixième année, le bilan est de fr. 540,165; le roulement de l'exercice fr. 1,102,543; le nombre des membres de 147. Les réserves se montent à fr. 13,108,65, représentant un bénéfice moyen de fr. 1,300 par année.

Notre Caisse a eu un développement régulier, et nous espérons bien qu'il continuera pour le plus grand bien de la contrée.

A l'occasion de la clôture du dixième exercice, nos membres, venus nombreux, entendirent un résumé de l'activité de la Société pendant les dix ans écoulés. Il leur fut rappelé les services qu'elle a déjà rendu et surtout ceux qu'elle pourrait rendre si chacun comprenait son intérêt et ses devoirs de solidarité.

A noter le magistral rapport du président du Conseil de Surveillance, qui, à part les questions administratives, examine les conditions actuelles de l'agriculture, qui ne sont guère réjouissantes, dénonce les habitudes de dépenses qui s'implantent à la campagne, et conclut par un appel au bon sens et à l'entraide qui seuls pourront atténuer les effets d'une crise qu'il ne croit pas près de finir. Les Caisses de Crédit Mutuel, bien appuyées, sont une aide efficace, surtout pour le petit agriculteur, qui peut y trouver des capitaux à taux raisonnables.

M. Golay, caissier de la Caisse de Molondin, invité à assister à la séance en sa qualité de membre du Comité de direction de l'Union, nous apporta les salutations de la Centrale de St-Gall. En quelques mots, il rappela la sûreté et les avantages que représente pour nos Caisses, l'affiliation à

l'Union Suisse et la parfaite justesse des principes Raiffeisen, éprouvés à l'usage. Il encouragea les Comités à persévérer dans la manière prudente dont ils administrent notre Caisse.

*
**

VEYSONNAZ (VALAIS). — Le 19 février écoulé, notre Caisse de Crédit Mutuel tenait sa quatrième assemblée annuelle. Grâce à l'initiative et à l'activité de tous ses organes, ce fut une manifestation mutualiste bien réussie. Tous les membres avaient répondu à l'appel qui leur avait été adressé. Nombre de personnes nous avaient honorés de leur présence, prouvant ainsi leur sympathie à notre égard. Aussi, est-ce sous le jour le plus favorable que s'ouvrit la séance.

Le président du Comité de Direction donne lecture de son rapport. Il constate le grand développement pris par notre section durant l'exercice écoulé, en dépit de la crise latente dans laquelle se débat toujours le terrien. Il émet des considérations fort justes sur le sort réservé à notre agriculture. Cette branche de notre économie nationale est, dit-il en substance, la proie de quelques intermédiaires, lesquels vivent largement des bénéfices qu'ils prélèvent sur le producteur et le consommateur. Il serait tout indiqué que les pouvoirs publics songent à mettre un point final à cette spéculation effrénée.

Le président du Conseil de Surveillance à son tour relève les économies à réaliser et montre les vrais moyens d'alimenter notre coffre-fort.

Suit le compte rendu exact de notre situation. Le montant total des dépôts s'est élevé pendant 1927 de 16.000 francs, le roulement général a été de 87.112 francs 50 et le bilan ascende à 42.804 francs 45. Une avance sérieuse a donc pu être réalisée. La Caisse rend ainsi à ses partisans les services qu'ils sont en droit d'attendre d'elle. Les affaires sont bien gérées, la confiance nous est acquise, allons de l'avant!

Pour terminer, l'assemblée entend avec un plaisir toujours nouveau, M. Puipe, l'infatigable champion de la cause Raiffeiseniste dans le Valais romand. Par des conseils judicieux, il montre à tous, membres anciens et nouveaux, la tâche qu'ils doivent accomplir. Les Comités sont félicités pour leur dévouement et le caissier pour son travail consciencieux et désintéressé. Puis il entretient ses auditeurs de questions actuelles. Il flétrit la politique de clocher, faite de mesquineries; l'alcoolisme destructeur de l'aisance et enfin l'individualisme moderne qui cherche ses aises sans se soucier de la collectivité.

M. le curé de la paroisse remercie le conférencier pour ses bonnes paroles et relève avec joie que notre population conserve encore les traditions ancestrales qui font les peuples heureux.

Bonne journée que le 19 février pour notre modeste commune de Veysonnaz. H.

Communication du Bureau de l'Union

Nous rappelons encore une fois à MM. les Caissiers que les comptes et bilan de l'exercice écoulé doivent être déposés à l'Union pour le 31 MARS AU PLUS TARD.

Les Caisses affiliées qui auraient des difficultés à terminer leurs comptes pour cette date sont priées d'en informer IMMÉDIATEMENT le Bureau de l'Union.

*
**

L'Administration fédérale des Contributions à Berne, exige cette année, à l'occasion de l'envoi de la déclaration concernant le droit de timbre sur les part d'affaires (formulaire bleu, numéro 7), la remise d'une copie du bilan et du compte de profits et pertes. Les Sections qui ne possèdent pas de rapports imprimés utiliseront dans ce but les petits formulaires de bilan qu'elles peuvent se procurer auprès de l'Union.

*
**

Notre Service des Fournitures vient de s'enrichir du nouveau formulaire suivant, destiné spécialement aux secrétaires des Comités :

Form. N° 90. — Communication d'une décision des Comités accordant un prêt ou un crédit à un sociétaire.

Edit. resp.: Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel (système Raiffeisen), St-Gall.